Image not found or type unknown

ALLOCATION EQUIVALENT RETRAITE

Par **WALDY**, le **02/02/2009** à **08:45**

Bonjour
Etand au chômage depuis début mars 2006 et en ARE et en fin de droit au 1/03/2009. LE 15/12/2008 j'ai déposé auprès de l'Assedic un dossier d'ALLOCATION EQUIVALENT RETRAITE de COMPLEMENT ayant les 160 trimestres depuis le 15/07/2008. Cette allocation est annuler depuis le 1/01/2009. Je touche moins que le plafond pris pour cette allocation de 1527,36 E, les allocations de chômage ne sont pas prise en compte pour l'AER de complément, je ne touche aucune autre allocation. Je voudrai savoir si je peus prétendre à cette allocation ???. Ayant déposer mon dossier avec le cachet des Assedic le 15/12/2008. Je vous en remercie par avance pour votre réponse rapide Salutations et Remerciement Waldy

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés